



Projet d'appui à la consolidation de la démocratie et du cycle électoral

Document de projet

Titre du Projet:**Projet d'appui à la consolidation de la démocratie et du cycle électoral****Effet (s) UNDAF:**

Extrant 3.2 : Les politiques et stratégies nationales de développement prennent en considération une vision prospective et une approche de prévention et de réponse aux urgences

Effet (s) escompté (s) du CPAP:

Les politiques nationales de développement et les dispositifs de prévention des crises contribuent à la protection et à la promotion des droits humains

Produit (s) escompté (s):

Un cadre pour la consolidation de la démocratie et du cycle électoral est mis en place.

Partenaire de Mise en Œuvre:

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Description sommaire

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'appui à la consolidation de la démocratie et du cycle électoral. En améliorant le cadre électoral, sur la base des leçons apprises des élections antérieures, la démarche est d'améliorer la transparence des scrutins futurs, de consolider l'état de droit et de contribuer à ancrer durablement le pays dans la modernité politique. L'objectif est de promouvoir la mise en œuvre des réformes électorales nécessaires à la pérennisation des acquis démocratiques, notamment à travers :

- La consolidation du code électoral ;
- Le renforcement des mécanismes d'administration électorale indépendante ;
- Le renforcement des capacités des acteurs et de la société civile ;
- L'amélioration et la décentralisation de la liste électorale.

Période du Programme : 2010/2012
 Domaine Clé de Résultat (Plan Strat): **2.1. Fostering inclusive participation** (Electoral laws, processes and institutions strengthen inclusive participation and professional electoral administration)
 Atlas Award ID: _____

Date de démarrage: 2010 _____
 Date de Fin : 2012 _____
 Date de réunion du PAC 20 juillet 2010

Arrangements de gestion (NEX/DEX) :NEX

Total ressources requises : **1.233.045 \$**

Total ressources allouées: **1.233.045 \$**

- Régulières 0
- Autres :

Donateur (Espagne) : **1.233.045 \$**
 Gouvernement : 0

Mohamed Ould Boillil, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Date

25/7/2010

Sidi Ould Tah, Ministre des Affaires Economiques et du Développement

Date

20/7/2010

Approuvé par le PNUD :

Maria Do Valle Ribeiro, Représentante Résidente

Date

7-2010



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
I. CONTEXTE GENERAL	4
II. STRATEGIE DU PROJET	4
1. ENSEIGNEMENTS DES PROCESSUS ELECTORAUX ANTERIEURS :	4
• Les atouts du processus :	5
• Les faiblesses du processus :	5
2. LES RECOMMANDATIONS PROPOSEES :	6
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES :	7
III. OBJECTIFS DU PROJET	8
1. L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SYSTEME DEMOCRATIQUE, A TRAVERS LA MODERNISATION ET LA CODIFICATION DU CADRE ELECTORAL :	8
2. LE RENFORCEMENT DES MECANISMES D'ADMINISTRATION ELECTORALE INDEPENDANTE :	8
3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS ET DE LA SOCIETE CIVILE :	8
4. L'AMELIORATION DE LA LISTE ELECTORALE INFORMATISEE PERMANENTE.	8
IV. COMPOSANTES DU PROJET	8
1. DIALOGUE NATIONAL SUR LA REVISION DU CADRE ELECTORAL :	8
- Consolidation du Code électoral:.....	9
• Révision et mise en œuvre de la législation sur le financement des campagnes électorales :	9
2. RENFORCEMENT DES MECANISMES DE GESTION ELECTORALE INDEPENDANTE:	10
3. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS POLITIQUES, DE L'ADMINISTRATION ELECTORALE ET DE LA SOCIETE CIVILE : ...	11
• Mise en place d'un Centre de ressources et de formation civique :	11
• Mise en œuvre d'un programme de formation des agents et des acteurs électoraux :	12
• Réalisation d'une campagne nationale d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie	12
4. AMELIORATION DE LA LISTE ELECTORALE :	13
V. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES	13
VI. RISQUES ET DEFIS	13
1. HYPOTHESES :	13
2. RISQUES ET CONTRAINTES :	14
VII. ARRANGEMENTS DE GESTION	14
VIII. CADRE DE SUIVI EVALUATION	17
IX. CONTEXTE JURIDIQUE	18
VIII. ANNEXES	18

I. CONTEXTE GENERAL

La Mauritanie a connu de nombreuses élections, dont certaines contestées, durant l'intervalle 1992/2005. La période de transition, consécutive au 'changement' du 3 août 2005, a donné lieu à l'organisation de journées nationales de concertation, réunissant des participants issus de l'ensemble des horizons politiques et socioprofessionnels, qui ont permis d'aboutir à un consensus national sur l'organisation d'élections générales libres et transparentes. En outre, des amendements ont été apportés à la constitution, en vue de rendre possible l'alternance politique, en réduisant la durée et le nombre des mandats présidentiels.

Une commission électorale nationale indépendante a été mise en place, le bulletin unique adopté, une Haute autorité de la presse et de l'audiovisuel créée pour veiller à l'égal accès des candidats aux médias publics pendant la campagne électorale et le système de financement de la vie politique révisé. Dans le même sens, une loi établissant un quota de 20% de représentation féminine au parlement et dans les conseils municipaux a été adoptée. En outre, un statut de l'opposition démocratique a été défini, à travers une loi. Ces différentes réformes, conjuguées à la neutralité des institutions de transition, ont favorisé la mise en place d'institutions représentatives. Toutefois, les acquis réalisés se sont avérés précaires et réversibles, en raison de la faiblesse des institutions, d l'enracinement de la culture démocratique et du consensus national.

L'Accord cadre du 3 juin 2009, conclu avec l'appui de la communauté internationale, a permis de mettre fin à la crise consécutive au changement politique du 3 août 2008, qui a profondément divisé les Mauritaniens. Des élections présidentielles anticipées, ouvertes à l'ensemble des acteurs politiques, ont été organisées, le 18 juillet 2009, consacrant le retour du pays à une vie constitutionnelle normale.

Toutefois, les élections présentent souvent, en Mauritanie comme ailleurs, à la fois une opportunité de compétition démocratique, permettant de trancher pacifiquement les divergences politiques, mais aussi des risques pour la stabilité. En ce sens, l'expérience récente de certains pays devrait inciter à ne pas en sous-estimer le potentiel déstabilisateur, lorsqu'il n'existe pas de consensus interne sur leurs conditions d'organisation.

Dès lors, la continuité du dialogue s'avère nécessaire pour l'amélioration et le renforcement du cadre électoral, afin de prévenir les contestations électorales, susceptibles de faire le lit de désordres potentiels. Cela permettra de stabiliser le jeu politique, avec un gouvernement jouissant d'une légitimité reconnue par tous et une Opposition inscrivant son action dans le cadre des institutions.

II. STRATEGIE DU PROJET

L'approche préconisée par le projet se fonde sur les leçons et les enseignements tirés des élections antérieures. Ces élections ont, en effet, souligné certaines insuffisances du cadre existant, qui pourrait être revu, dans la perspective des prochaines consultations électorales.

1. Enseignements des processus électoraux antérieurs :

Le système électoral pâtit encore de certaines insuffisances, de nature à affaiblir la légitimité des institutions, malgré les atouts, qui méritent d'être relevés.

- **Les atouts du processus :**

- **L'expérience avérée du ministère de l'intérieur** en matière d'organisation des élections. Depuis plus de deux décennies, les services du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation ont organisé de nombreux scrutins et accumulé, au fil du temps, une solide connaissance des processus électoraux, en dépit de certaines insuffisances. De manière spécifique, la liaison entre le fichier électoral et le système biométrique de la carte nationale d'identité, constitue un atout majeur, par rapport à d'autres pays de la région, où l'identification des électeurs est souvent problématique et s'effectue, généralement, par voie de témoignage, faute d'un état civil fiable ;
- **Le dialogue entre les acteurs politiques :** L'établissement, en faveur de l'Opposition, d'un statut officiel (en 2007), crée les conditions d'un dialogue institutionnel avec le pouvoir, de nature à consolider la démocratie, au-delà des divergences de vues entre les acteurs politiques. Ce dialogue se déroule, par ailleurs, dans le cadre du débat au sein des instances électives, notamment le parlement, où sont représentés plusieurs groupes politiques¹, se réclamant du pouvoir ou de l'opposition.

- **Les faiblesses du processus :**

- **L'existence d'élections contestées et l'absence de confiance** dans la neutralité de l'administration, souvent regardée avec suspicion par les acteurs opposés au pouvoir en place. Malgré la volonté des autorités, cette situation est très difficile à changer du jour au lendemain.
- **Le manque de continuité dans l'effort de réalisation des réformes électorales**, les modifications apportées l'ayant été en dehors d'une stratégie globale, résultant d'une concertation entre les acteurs politiques ;
- **Un calendrier électoral serré :** Les délais impartis pour l'organisation des présidentielles de juillet 2009 n'étaient pas réalistes, même s'ils s'expliquaient par des impératifs politiques. Ce calendrier a eu un impact direct sur la préparation du processus et s'est traduit, notamment, par des imperfections, qui auraient pu être évitées, en d'autres circonstances.
- **La faiblesse des partis politiques**, dont la plupart sont peu présents sur le terrain, rendant difficile la mise en place de véritables plates-formes de gouvernement et, surtout, la mobilisation des populations autour de programmes différenciés.
- **L'implication insuffisante de la société civile**, conjuguée à la faiblesse de la citoyenneté, fait le lit du clientélisme et de la corruption, la culture démocratique étant peu enracinée, en particulier en milieu rural. Il en découle l'inexistence d'un contre-pouvoir citoyen efficace, en raison de la déficience du tissu associatif et syndical.
- **Le non respect de la législation sur le financement** de la vie politique et des campagnes, favorise la corruption électorale et l'accès problématique des acteurs politiques aux médias, en dehors des périodes de campagne.

¹ L'Accord de Dakar s'est traduit par la mise en place d'un Conseil supérieur de défense. Les prérogatives de cette institution, placée sous l'autorité du gouvernement, recouvrent la défense et la sécurité nationale. La création de cette instance, pourrait permettre de cantonner les forces armées à leur rôle naturel, une démocratie apaisée supposant une armée républicaine et éloignée de la gestion des affaires publiques.

2. Les recommandations proposées :

Entre 2005 et 2009, plusieurs missions d'évaluation et d'observation électorale ont eu lieu dans le pays, permettant de faire un état de lieu du cadre électoral existant, et de proposer des axes d'amélioration sur les aspects suivants :

Code électoral :

- Elaboration d'un Code électoral regroupant l'ensemble des textes applicables, afin d'en faciliter l'accès et en assurer la diffusion parmi les acteurs politiques;
- Révision de la carte électorale pour atténuer les inégalités constatées et assurer une représentation plus équitable au Parlement ;
- Préciser les conditions et les modalités de l'annulation des résultats et du recomptage des bulletins de vote ;

Administration et fichier électoral :

- Mise en place d'une autorité électorale indépendante et permanente dotée de compétences élargies (mise à jour du fichier électoral, éducation civique...);
- Mise en place d'un centre de ressources et de formation pour la vulgarisation de la culture démocratique ;
- Renforcement des capacités techniques des principaux organes intervenant dans l'identification des électeurs (état civil, carte d'identité et fichier électoral) ;
- Etablissement d'une liste électorale permanente informatisée ;

Déroulement de la campagne et contentieux électoral :

- Libéraliser le secteur audiovisuel, afin de faciliter l'accès des candidats aux médias, enrichir le débat d'idées et sensibiliser les électeurs ;
- Doter la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel de véritables moyens d'action afin de lui permettre de prendre des initiatives pour favoriser la libre concurrence et le pluralisme de l'information ;
- Mettre en œuvre la réglementation sur le financement des campagnes électorales et instaurer des mécanismes de contrôle efficaces, afin de corriger les inégalités constatées dans les moyens utilisés par les candidats ;
- Accorder une valeur probante aux extraits des procès-verbaux de résultats pour rendre possible leur confrontation éventuelle avec les originaux en cas de contentieux ;
- Renforcement des capacités des institutions en charge du contentieux électoral ;

Formation des acteurs et éducation à la citoyenneté :

- La formation du personnel électoral devrait être organisée systématiquement et de manière approfondie à travers des méthodes et des outils pédagogiques adaptés ;
- L'éducation des électeurs devrait être intensifiée et menée sur toute l'étendue du territoire et durant une période suffisante. Elle devrait insister sur la neutralité des autorités, les techniques de fraude, l'achat des voix...

D'ores et déjà, une partie de ces recommandations a été prise en compte, récemment, y compris les aspects ci-après :

- Vote des Mauritaniens expatriés ;
- Révision de certaines procédures électorales, telles que les modalités restrictives de marquage du bulletin de vote, afin de réduire le nombre de bulletins nuls ;
- Publication des résultats détaillés du scrutin par bureau de vote ;
- Clarification de la manière de comptabiliser les bulletins nuls, blancs et neutres, pour éviter les controverses en cas de scores serrés;

- Etablissement d'une liste électorale informatisée et biométrique;
- Ebauche de code électorale;
- Projet de loi sur la libéralisation des ondes et de l'audiovisuel (en cours d'approbation).

3. Orientations stratégiques :

Sur la base des recommandations et des progrès énoncés ci-dessous, il semble nécessaire de consolider les acquis, de renforcer les mécanismes et les outils mises en place, à travers des solutions consensuelles, fruit d'un dialogue entre les principaux acteurs concernés. En ce sens, le projet se propose de contribuer à créer un environnement favorable, à travers l'identification d'options, adaptées au contexte mauritanien et susceptibles de constituer la base d'une réforme du cadre électorale, concertée entre les acteurs nationaux.

Le projet s'inscrit dans une logique d'appui au dialogue et à la concertation des acteurs sur les questions relatives au cadre électorale. Il n'a aucune ambition directive, mais seulement de donner aux acteurs nationaux l'opportunité de discuter des enjeux et des pistes possibles d'une réforme du cadre électorale, à la lumière des leçons tirées du passé et des meilleures pratiques dans les pays de la région. Les pistes de travail seront identifiées par les acteurs nationaux, notamment ceux représentés au parlement, dans le cadre d'un groupe de travail technique, constitué à cet effet. Les aspects ayant été identifiés d'un commun accord comme nécessitant des réformes feront l'objet de propositions techniques, susceptibles d'être discutées et validées, selon les formes et les voies appropriées.

L'approche préconisée s'attache, au-delà d'une l'assistance électorale ponctuelle, à envisager les processus électoraux dans leur globalité et à œuvrer au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'organisation et la supervision des élections, de manière à consolider les capacités nationales d'administration électorale. Elle traduit la volonté de soutenir le cycle électorale (élections présidentielles, législatives, municipales et sénatoriales), en favorisant des changements durables.

Dans le sillage des objectifs du Programme global d'appui aux cycles électoraux (GPECS), et sur la base du diagnostic des besoins, établi avec les parties prenantes, au niveau national, le projet se fixe les orientations suivantes :

1. Consolider le cadre électorale et les capacités nationales d'organisation d'élections libres et transparentes ;
2. Prévenir les risques de contestations électoraux, par le renforcement de la confiance des acteurs et des populations dans les règles du jeu électorale ;
3. Prendre en compte l'environnement global des élections, au-delà des aspects purement techniques, y compris le développement de la culture démocratique et de la citoyenneté ;
4. Veiller à une forte implication des OSC, pour aider à la sensibilisation des populations et à l'élargissement de la participation politique, en mettant l'accent sur le renforcement de la participation des femmes dans les instances électives ;
5. Intégrer les leçons tirées de l'évaluation des élections antérieures et contribuer à leur mise en œuvre, dans une perspective de capitalisation des expériences et de pérennisation des acquis, en vue d'améliorer l'organisation des futurs processus électoraux.

III. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif principal du projet est de consolider le dialogue entre les acteurs politiques, en amont des prochaines consultations électorales, afin de contribuer à la transparence des scrutins futurs, de consolider l'Etat de droit et d'ancrer durablement le pays dans la modernité politique, à travers :

1. L'amélioration de la qualité du système démocratique, à travers la modernisation et la codification du cadre électoral :

- Assurer le processus de compilation du code électoral, à travers la codification des textes applicables et leur révision, le cas échéant ;
- Améliorer le dispositif de contrôle du financement de la vie politique et de lutte contre la corruption électorale.

2. Le renforcement des mécanismes d'administration électorale indépendante :

- Elaboration de propositions pour le renforcement du cadre relatif à la CENI, afin de lui permettre de jouer un rôle plus efficace (en matière de mise à jour du fichier électoral, appui aux opérations électorales, codification du droit électoral, formation et éducation électorale) ;
- Professionnalisation du staff technique de la CENI.

3. Le renforcement des capacités des acteurs et de la société civile :

- La formation des groupes parlementaires et des partis politiques sur le cadre et la législation électoraux et aux techniques de communication ;
- Le développement des capacités de la société civile dans le domaine de l'éducation électorale, de la citoyenneté et de l'observation électorale ;
- La mise en place de programmes d'éducation électorale et civique des populations rurales ;
- Mise en place d'un Centre de formation et de ressources documentaires, au service des acteurs politiques (incluant des modules spécifiques de formation des femmes leaders).

4. L'amélioration de la liste électorale informatisée permanente.

- La mise en place d'un Datacenter électoral ;
- Le renforcement des capacités de structures chargées de la gestion des listes électorales.

IV. COMPOSANTES DU PROJET

L'évaluation du déroulement des dernières élections devrait être mise à profit pour réaliser une refonte consensuelle du cadre électoral, en vue de renforcer la légitimité du système représentatif et d'organiser les prochains cycles électoraux, en capitalisant les leçons tirées de l'expérience acquise. De manière générale, l'organisation de bonnes élections suppose trois préalables essentiels, à savoir (i) l'existence de règles du jeu claires et équitables, (ii) des joueurs connaissant et respectant les règles du jeu et (iii) un arbitrage professionnel et impartial. Le présent projet se propose d'intervenir sur ces trois dimensions, à la fois, à travers des propositions concrètes pour la consolidation du cadre électoral :

1. Dialogue national sur la révision du cadre électoral :

Le cadre juridique applicable présente les principales garanties de transparence, selon les standards internationaux. Toutefois, il recèle encore de nombreuses imperfections, malgré les avancées réalisées. Il a été recommandé, à maintes reprises, dans le souci de simplifier l'accès aux textes en vigueur, de les codifier en un seul document, facilement accessible.

- Consolidation du Code électoral:

Le corpus juridique encadrant les élections est à la fois fragmenté², lacunaire et difficile d'accès aux non initiés, ce qui rend son utilisation d'autant plus malaisée. Un travail de regroupement et de révision des textes a été déjà initié par le Ministère de l'intérieur, ayant permis l'élaboration d'une ébauche de code électoral. Sur cette base, le projet se propose d'appuyer la finalisation du code électoral, qui prendrait la forme d'un document unique, agrégeant, en les classant par rubriques, l'ensemble des textes (constitutionnels, législatifs et réglementaires) relatifs aux élections. Cela devrait aider à moderniser, clarifier les règles applicables et, surtout, en faciliter la dissémination et la vulgarisation auprès des acteurs et du public. Il convient, également, de donner force de loi à certaines instructions administratives, adoptées lors des scrutins antérieurs en les intégrant au cadre juridique existant.

- Elaboration des propositions techniques pour la mise à jour de la carte électorale :

Actuellement, la configuration des circonscriptions électorales est calquée sur la carte des circonscriptions administratives³, la représentation parlementaire étant fixée sur la base du nombre (et, accessoirement, du poids démographique) des moughataas, chacune disposant d'un siège au sénat et de un à 3 sièges à l'assemblée nationale⁴. Cette situation se traduit par de fortes disparités en matière de représentation, fragilisant la légitimité de l'institution parlementaire⁵, qu'il serait possible d'atténuer, si les acteurs nationaux en conviennent.

- Elaboration de propositions de renforcement de la loi de quota féminine :

La Mauritanie a enregistré une avancée importante en matière de représentation des femmes aux postes électifs, grâce à une loi de quota de 20% adoptée en 2006, qui s'est traduite dans une représentation de 19,8% de femmes au Parlement et 30,33% des femmes au conseils municipaux. Cette expérience est considérée comme une des meilleures pratiques en matière de participation féminine dans le monde arabe et en Afrique de l'Ouest. Dans la perspective d'atteindre, progressivement, l'égalité de genre dans les instances de prise de décision, le projet se propose d'interpeller les acteurs, afin d'aller au-delà et d'identifier les possibilités d'amélioration des mécanismes favorisant la participation des femmes

• Révision et mise en œuvre de la législation sur le financement des campagnes électorales :

Une loi a été votée, en 2006, pour organiser le financement de la vie politique. Si le volet relatif aux partis a été mis en œuvre (à travers l'inscription au budget de l'Etat d'une subvention allouée aux formations politiques en fonction de leurs résultats aux élections), il n'en est pas de même pour celui des campagnes électorales. Du coup, les acteurs politiques

² On compterait, entre anciennes versions en partie abrogées et nouvelles, pas moins d'une quarantaine de textes.

³ Fondée principalement sur le principe de d'administrabilité du territoire et non pas nécessairement sur le poids démographique des territoires et leur représentativité.

⁴ La loi (1991) fixe un seuil de + ou - de 31 000 habitants par Moughataa pour que celle-ci soit représentée par 1 ou 2 députés. Toutefois, cette loi n'a pas été actualisée, depuis lors. En 2001, une nouvelle loi a prévu que les Moughataas de plus de 100 000 habitants seraient représentées par 3 députés, Nouakchott disposant d'un collège de 11 députés.

⁵ Ces inégalités sont d'autant plus regrettables que les grandes villes, dont les citoyens votent, en majorité, indépendamment des pressions et du clientélisme électoral, sont largement sous-représentées. Cela nuit, à l'évidence, à la qualité du système représentatif, le parlement étant dominé par des notables, dont la contribution au travail parlementaire est généralement faible. Il a été recommandé, dans le passé, de réactualiser la carte électorale, de manière à réduire les inégalités de représentation,

sont restés tributaires de la générosité (calculée) des contributeurs privés. Cela crée des distorsions au principe de l'égalité des chances entre les candidats et un terreau propice aux pratiques corruptives.

De même, et malgré l'adoption d'une législation spécifique, aucun dispositif de contrôle effectif des dépenses de campagne n'a été mis en place, l'opacité continuant de régner en la matière, favorisant l'inégalité entre les candidats et les tentations de corruption. Pour pallier à cette situation, il est proposé de faciliter un dialogue autour de solutions concertées telles que:

- Introduire, de manière effective, un plafonnement des dépenses électorales, pour éviter que le résultat des élections ne soit prédéterminé par le pouvoir de l'argent. Le dépassement substantiel des plafonds pourrait être sanctionné par l'invalidation des élus concernés ou, à défaut, par des amendes suffisamment lourdes pour être dissuasives. Cela suppose la mise en place effective d'un mécanisme pour l'examen des comptes de campagne et, au préalable, d'imposer une comptabilité rigoureuse aux partis et d'en rendre les directeurs de campagne responsables, solidairement avec les candidats.
- Plafonner le montant des contributions versées aux candidats et aux partis, pour éviter l'établissement de relations douteuses entre les politiques et les groupes privés. Par ailleurs, une partie des dépenses de campagne étant allouée à l'affichage ou à la prise en charge de (coûteuses) permanences électorales, certains services pourraient être fournis aux partis et candidats pour faciliter leur mission de formation et de mobilisation des citoyens et éviter de réduire les élections à l'aspect festif de kermesses folkloriques. L'administration pourrait ainsi imprimer les programmes électoraux et assigner aux candidats des espaces d'affichage réglementé, de manière à éviter l'affichage sauvage, ainsi que la multiplication des permanences électorales.

2. Renforcement des mécanismes de gestion électorale indépendante:

L'expérience électorale des pays en développement est souvent marquée par la contestation des élections. Très souvent, l'administration est perçue comme partie prenante et non un acteur neutre. Dès lors, il s'avère indispensable de renforcer les mécanismes susceptibles de créer la confiance ou, plus exactement, de gérer la méfiance des acteurs politiques. En effet, dans le champ politique, la perception compte souvent davantage que la réalité elle-même. Les élections ne sont pas seulement un processus technique, mais constituent aussi et surtout, un processus politique, exigeant le consensus sur les règles du jeu et la confiance dans les institutions chargées de leur application.

Les leçons retenues de l'expérience mauritanienne montrent la nécessité de renforcer la CENI en tant qu'organe bénéficiant d'une stabilité institutionnelle et administrative, ainsi que d'un statut indépendant, lui permettant de veiller au respect de la loi électorale et d'assurer la transparence et la sincérité des scrutins en garantissant le libre exercice des droits des électeurs et des candidats. L'indépendance de l'autorité électorale est l'une des conditions essentielles pour renforcer la légitimité du processus et la confiance des populations. Dans ce cadre, le projet se propose de faciliter un dialogue technique sur le modèle de CENI le plus approprié et adapté au contexte mauritanien.

Différents modèles de commissions électorales existent, en effet, en fonction de leur composition et de leurs attributions :

- **Les commissions 'politiques'** sont composées des représentants des partis en respectant un équilibre entre la majorité et de l'opposition⁶. C'est le cas, en particulier,

⁶ A l'exemple du Togo et du Nigéria.

dans les pays en crise, où la situation politique est telle qu'il est difficile de trouver des figures acceptées comme indépendantes et impartiales. La composition partisane présente l'avantage de garantir plus facilement l'acceptation du verdict des urnes, tout en responsabilisant les politiques aux yeux des observateurs. Toutefois, elle présente, souvent, un risque de blocage, en raison des tiraillements des forces politiques et de méconnaissance des contraintes administratives et de gestion.

- **La CENI peut aussi être mixte**, en intégrant des représentants des partis politiques, de l'Etat et des experts issus de la société civile⁷ ou désignés pour leur compétence. Une telle formule est supposée conjuguer les avantages des deux autres modèles, à savoir l'adhésion des acteurs et la neutralité.
- **La composition technique et non partisane**: Certaines commissions électorales⁸ excluent les partis, réservant à des personnes choisies pour leur expertise et leur indépendance la gestion du processus électoral. Cette formule présente l'avantage de garantir la neutralité par rapport aux acteurs et de faciliter la prise de décision sur les questions techniques, mais elle affaiblit la 'légitimité' politique de l'autorité électorale.

Selon le modèle choisi, la CENI pourrait se doter d'un collège de Commissaires (désigné 6 mois avant chaque élection) et composé, soit des représentants des principaux partis, soit de personnalités indépendantes, désignées de manière consensuelle. Le choix de commissaires indépendants, connus pour leur expertise technique et leur neutralité politique, pourrait permettre d'éviter les querelles partisans susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de la Commission.

En outre, il serait souhaitable que la CENI dispose d'une instance administrative afin de pouvoir assurer la continuité de ces interventions tout au long du cycle électoral, et assumer, entre deux élections, des tâches de formation des acteurs et d'éducation civique des populations. L'une des solutions possibles serait la mise en place d'un secrétariat administratif permanent, dirigé par un Secrétaire général et composé de quelques experts de haut niveau, affectés aux services opérationnels. D'une élection à l'autre, il pourrait acquérir et accumuler l'expérience requise, à la lumière des leçons retenues et des bonnes pratiques, en la matière.

3. Renforcement des capacités des acteurs politiques, de l'administration électorale et de la société civile :

- Mise en place d'un Centre de ressources et de formation civique :

Par ailleurs, après les dernières élections, il a été constaté le besoin de renforcer la sauvegarde et l'archivage des données et documents officiels entre deux élections. En 2007 comme en 2009, les efforts se sont avérés insuffisants pour capitaliser l'expérience et la traduire en accumulation de connaissances et d'expériences documentées. Pour pallier à cette situation, le projet prévoit d'établir un "Centre de ressources, de documentation et de formation civique", en vue d'accroître la professionnalisation des acteurs, de vulgariser la culture démocratique et de constituer une mémoire nationale en matière électorale.

Le Centre pourra dispenser des formations, dans l'intervalle entre deux scrutins et à la veille de chaque élection, au profit des différents acteurs (CENI, autorités administratives, OSC et partis politiques). Les formations pourront être réalisées par l'adaptation des cours BRIDGE ou ACE PROJECT et incluront les aspects pratiques (budget des élections, archivage, médias

⁷ Comme au Burkina Faso et au Niger.

⁸ Au Bénin, par exemple.

et relations publiques, acquisition de matériel électoral, observation, gestion du contentieux électoral...).

Le Centre sera équipé d'une bibliothèque multimédias et d'un fond documentaire spécialisé en matière électorale. Il comprendra une archive nationale et internationale de documents liés aux élections et aux processus de démocratisation, susceptibles d'être utilisés pour l'analyse comparative, la formation et la recherche. Cette collection comprendra des livres, publications, lois, codes, études, manuels et autres supports, en plus des matériaux et supports électoraux produits dans le pays.

La création du Centre vise, par ailleurs, à mettre en place une plate-forme de formation à la citoyenneté, dans l'intervalle séparant deux élections. A cet effet, il est prévu l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation à moyen terme des agents électoraux et d'un programme d'éducation à la citoyenneté des populations. Le Centre contribuera ainsi à vulgariser la culture démocratique et à renforcer les capacités des personnels électoraux. Il produira des guides, des supports et autres matériaux de vulgarisation de la culture démocratique, y inclus un site Internet permettant la consultation du code électoral et des documents liés aux élections. Le Centre sera pleinement intégré au sein de l'administration électorale (CENI ou ministère de l'intérieur), qui en assurera la pérennité.

- Mise en œuvre d'un programme de formation des agents et des acteurs électoraux :

Les membres des bureaux de vote, représentants des partis et de la CENI, administration déconcentrée, etc. devraient bénéficier de formations approfondies, à travers des modules de formation et des échanges d'expériences, sur les procédures et opérations électorales, en amont et à la veille de chaque scrutin. L'objectif est d'assurer la maîtrise du code électoral par l'ensemble des acteurs et des intervenants dans le processus. Ces actions de formation toucheront, également, les organisations de la société civile, y compris dans la perspective de la mise en place d'une plateforme nationale des associations d'observation électorale et d'éducation civique.

Un plan de formation sera élaboré, traitant des aspects juridiques et pratiques liés aux élections et mis en œuvre pendant période d'avant les prochaines élections. Ce plan doit intégrer l'ensemble des acteurs concernés (autorités administratives, structures de la CENI, personnel des bureaux de vote, parlementaires, représentants des partis politiques, organisations de la société civile intéressées par la sensibilisation et l'observation des élections).

Ces formations mettront un accent particulier sur l'impératif de neutralité du personnel électoral, le rôle et le comportement des forces de l'ordre, les modalités de contrôle de l'identité des électeurs, l'utilisation de l'encre indélébile, l'assistance des électeurs dans le besoin, le décompte initial et la réconciliation des bulletins de vote, l'appréciation des bulletins nuls et les mesures pour assurer la conservation du matériel après l'élection.

- Réalisation d'une campagne nationale d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie :

L'éducation civique est étroitement liée au concept de démocratie. Elle porte sur les modalités d'organisation des élections et du vote. Elle encourage le vote conscient et la participation électorale, élargissant ainsi la base sociale et la légitimité du système politique. L'éducation civique et électorale doit prendre en considération les langues locales et des méthodes et supports appropriés aux différents segments de la société (jeunes, femmes, analphabètes...).

La campagne permettra de vulgariser les principes fondamentaux de la démocratie et le code électoral, pour en favoriser l'appropriation par les différentes couches de la société. Elle sera menée sur la base d'un plan de sensibilisation ciblée, prenant en compte les langues nationales et utilisera les différents types de supports (radios rurales, télévision, presse, groupes de théâtre, etc.). Cette campagne ciblera les zones rurales, notamment dans les régions où le nombre de bulletins nuls est généralement élevé. La campagne sera mise en œuvre en partenariat avec les organisations de la société civile.

4. Amélioration de la liste électorale :

Le préalable indispensable à toute élection est l'élaboration d'une liste (ou fichier) exhaustive, inclusive, fiable, établie dans la transparence, de tous les nationaux ayant le droit de vote et désirant l'exercer. La mise en place d'une liste électorale se fait par la constitution d'une base de données fiable des électeurs, mise à jour régulièrement, afin de :

- Mettre en cohérence les documents nationaux d'identification avec l'utilisation d'un numéro national unique et des bases de données existantes ;
- Sécuriser le fichier électoral et aligner les fichiers d'état-Civil, de la CNI et des électeurs par l'utilisation des données biométriques et la prise en compte du numéro national d'identification ;
- Assurer l'actualisation régulière de la base de données électorale ;
- Résoudre les problèmes de localisation et le nombre des bureaux de vote ;
- Mettre au point des systèmes informatiques de contrôle, tels que l'élimination des doublons, l'apparition ou la disparition abusive d'électeurs sur les listes... ;
- Disposer d'un fichier géographique fondé sur des données fiables.

Dans cette optique, la mise en place d'un Datacenter électoral au niveau du Ministère de l'Intérieur s'avère comme solution durable pour apporter une réponse aux préoccupations énumérées.

Le gouvernement dispose déjà d'une LEPI, fiabilisée par l'introduction des données biométriques, en 2000, et qui a fait l'objet d'un audit en 2007. Toutefois, la liste nécessite d'être améliorée, notamment à travers les actions suivantes :

- Capture des électeurs résiduels ne disposant pas de cartes nationales d'identité et non inscrits sur les listes électorales ;
- Formation et renforcement des capacités d'administration et de gestion des applications informatisées des utilisateurs ;
- Appui à la décentralisation du fichier électoral.

V. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

Voir annexe

VI. RISQUES ET DEFIS

1. Hypothèses :

Les principales hypothèses de travail retenues par le projet sont les suivantes :

- Le fonctionnement régulier des institutions ;
- La stabilité et l'absence de troubles dans le pays ;
- La volonté politique d'engager les réformes nécessaires à l'approfondissement du système démocratique ;
- L'adhésion de l'ensemble des acteurs aux objectifs du projet.

2. Risques et contraintes :

- L'impact négatif des divergences entre les acteurs politiques sur le dialogue, la qualité du consensus national et le fonctionnement régulier des institutions ;
- La forte polarisation politique, nourrie par les stigmates de la crise politique récente et le risque de politisation de la CENI : De part la cooptation de ses membres au sein des acteurs politiques et de la société civile, la CENI pourrait être tributaire, dans son fonctionnement, des agendas politiques des partis, au risque d'en ralentir ou paralyser la capacité d'action.
- L'insuffisance générale des capacités des acteurs par rapport au rôle qui en est attendu dans le cadre du processus électoral : Cela s'explique par la faiblesse de la formation des acteurs (CENI, personnel des bureaux de vote, autorités locales) aux procédures électorales, l'impact négatif de l'analphabétisme, en milieu rural, et la faiblesse de la culture démocratique. Cette situation est susceptible de se traduire par un fort taux de bulletins nuls et une forte prévalence de la corruption électorale (achat des voix).

VII. ARRANGEMENTS DE GESTION

L'Assemblée Générale des Nations unies, par la Résolution 46/137 du 17 décembre 1991 a confié au PNUD le mandat de coordonner l'assistance électorale entre les acteurs nationaux et internationaux au niveau du pays concerné.

Le projet sera régi par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de Programmation et dans le cadre politique défini par le Conseil d'Administration du PNUD. Le présent document du projet constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement mauritanien et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé en 1979.

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale (NEX). Les bénéficiaires du projet sont tenus de se conformer aux procédures de gestion du PNUD. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne pourront être couvertes. Le PNUD pourra, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires, en vue de l'exécution de certaines rubriques. Des justificatifs complets des dépenses devront alors être communiqués au PNUD, dans les délais convenus. Le PNUD rendra compte au bailleur de fonds de l'utilisation des ressources conformément à ses règles et procédures.

Le projet sera audité et évalué en accord avec les règles et procédures du PNUD dans les trois mois suivant sa clôture.



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de Gouvernance sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- La cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de Gouvernance
- L'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- La mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- Une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel.

Le Coordinateur de projet

Sous la supervision du Directeur National du Projet, le Coordinateur du Projet, assure la coordination de l'ensemble des activités du projet suivant les termes de référence ci-joint. A cet effet, il est responsable de la réalisation des plans de travail et des différents rapports d'activités.

Il est appuyé par un assistant administratif et financier qui appui l'institution nationale dans la logistique, l'administration et le suivi financier du projet selon les procédures du PNUD.

II.2 Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays appuie la partie nationale dans la mise en œuvre du projet dans les domaines suivants :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

VIII. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisation des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet :

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement :

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour

la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.

- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est intégrée par renvoi constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document ".

VIII. ANNEXES

1. Cadre de résultats et de ressources
2. Plan de travail 2010

1. Cadre de Ressources et de Résultats

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays

- Les politiques nationales de développement et les dispositifs de prévention des crises contribuent à la protection et à la promotion des droits humains

Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles:

- Un cadre pour la consolidation de la démocratie et du cycle électoral est mis en place.

Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2008-2011):

- La législation électorale est codifiée et consolidée dans un code électoral exhaustif ;
- Les mécanismes et les institutions de gestion électorale sont renforcés ;
- Les capacités des acteurs politiques, de l'administration électorale, de la société civile et des autres institutions concernés sont renforcés
- La gestion du projet est assurée.

Partenaire Stratégique: Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):

PRODUITS ESCOMPTEES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS (USD)
<p>Produit 1 :</p> <p>La législation électorale est codifiée et consolidée dans un code électoral exhaustif</p> <p>Données de base: <i>Ebauche de code électoral disponible</i></p> <p>Indicateurs: Code électoral finalisé</p>	<p>Cibles (2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs et réglementaires existants en matière électorale sont compilés et révisés <p>Cibles (2011)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code électoral est finalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire d'évaluation des acquis du processus électoral et de réflexion sur les perspectives de réforme du cadre électoral - Echange d'expériences en matière de réforme du cadre électoral (MIDEC et Groupe de travail) - Elaboration de propositions techniques pour la mise à jour de la carte électorale - Elaboration de propositions pour le renforcement de la loi sur les quotas de représentation féminine - Révision, regroupement et codification des textes dans un unique code électoral 	<p>MIDEC, Ministère de la Justice, Parlement</p>	<p>170.000</p>

<p>Produit 2</p> <p>Les mécanismes et les institutions de gestion électorale sont renforcés :</p> <p>Données de base: <i>Expérience des institutions électorales, mais outils et mécanismes à perfectionner et pérenniser (audit 2007)</i></p> <p>Indicateurs: <i>Liste électorale modernisée et fiable, basée sur les résultats de l'audit</i></p> <p>Données de base: <i>Le cadre institutionnel et opérationnel de la CENI est insuffisant afin de jouer un rôle efficace dans le processus électoral</i></p> <p>Indicateurs : <i>Un consensus est établi autour d'un cadre institutionnel accru pour la CENI</i></p>	<p>Cibles (2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La LEPI est modernisée et mise à jour - Un cadre de concertation autour du renforcement de la CENI est mis en place <p>Cibles (2011)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le personnel chargé de la gestion de la LEPI est formé - La fiabilité de la LEPI est accrue - CENI opérationnelle, sur la base d' un nouveau cadre renforcé 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Datacenter électoral - Production d'un Manuel électoral adapté et simplifié - Ateliers techniques de réflexion sur le renforcement de la CENI et adoption de propositions à cet effet - Formation du personnel de la DGELP et de la DSIFE du MIDEC sur la gestion de la liste électorale - Révision du statut de la CENI - Appui à la mise en place d'un Secrétariat administratif Permanent CENI - Professionnalisation du staff technique de la CENI et du MIDEC - Formation des partis aux cadre et législation électorales et aux techniques de communication - Equipements informatiques des 13 wilayas et de la DGELP et de la DSIFE pour accès aux listes électorales. 	<p>MIDEC, CENI</p>	<p>450.000</p>
<p>Produit 3 :</p> <p>Les capacités des acteurs politiques, de l'administration électorale, de la société civile et des autres institutions concernés sont renforcés</p> <p>Données de base: Absence de outils et programmes de éducation électorale continues</p> <p>Indicateur 1: Existence d' un manuel</p>	<p>Cibles (2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme national nationale d'éducation à la citoyenneté/démocratie réalisé <p>- Plan pour un centre de Ressources et de formation civique réalisé</p> <p>Cibles (2011)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un centre de formation, de ressources et de documentation électorale - Renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de l'observation électorale - Formation (en cascade) du personnel électoral (membres des bureaux de vote, commissions régionales, direction des élections et autorités administratives 	<p>MIDEC, CENI, Parlement, société civile, Ministère de la communication et relations avec le Parlement, Conseil Constitutionnel, HAPA, Court Suprême</p>	<p>356.731</p>

<p>électoral adapté et simplifié</p> <p>Indicateur 2: Modules de formation et formations en place</p> <p>Indicateur 3 : Existence d'un centre de ressources et de formation civique</p>	<p>- Programme de formations des agents et des acteurs électoraux</p> <p>- Centre de Ressources et de formation civique mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et sensibilisation des parlementaires, des membres de la Cour Suprême et du Conseil Constitutionnel à la nouvelle législation électorale - Identification et formation de femmes leaders de la société civile en matière d'éducation électorale - Campagnes audiovisuelles d'éducation citoyenne - Réalisation de programmes d'éducation électorale en milieu urbain et rural - Elaboration d'un guide technique sur le contentieux électoral - Sessions de formation des partis politiques sur le contentieux électoral - Appui à la vulgarisation et la mise en œuvre de la Loi sur la libéralisation des médias audiovisuels 	
<p>Produit 4 :</p> <p>La gestion du projet est assurée</p>		<p>- Formation des membres de la HAPA</p> <p><i>Coordinateur de projet</i></p> <p><i>Assistant Administratif et Financier.</i></p> <p><i>Equipements</i></p> <p><i>Fonctionnement du programme</i></p> <p><i>Evaluation</i></p> <p><i>Audit</i></p>	<p>MIDEC</p> <p>170.000</p>
<p>Sous total</p>			<p>1.146.731</p>
<p>Frais de gestion 7%</p>			<p>86.314</p>
<p>TOTAL</p>			<p>1.233.045</p>

1 Dollar = 0.811 Euro cours Nations Unies pour le mois de juillet 2010

2. Draft du Plan de travail annuel 2010

Produits attendus <i>baseline, indicateurs associés et cibles annuels</i>	ACTIVITES <i>Lister les activités et les actions associées</i>	CHRONOGRAMME				RESPONSIBLE PARTY	Source de fonds	BUDGET		
		Q1	Q2	Q3	Q4			Description Budget	Montant	
Produit 1 : La législation électorale est codifiée et consolidée dans un code électoral exhaustif <i>Données de base: Ebauche de code électoral disponible</i> <i>Indicateurs: Code électoral finalisé</i>	Séminaire d'évaluation des acquis du processus électoral et de réflexion sur les perspectives de réforme du cadre électoral Mise en place d'un Groupe de travail sur la codification et la réforme du cadre électoral				X	MIDEC	GPECS	Workshops	7 000	
				X			MIDEC	GPECS	Workshops	7 000
				X			MIDEC	GPECS	Local consultant	24 000
				X			MIDEC	GPECS	Travel	20 000
	Echange d'expériences en matière de réforme du cadre électoral (MIDEC et Groupe de travail) Elaboration de propositions techniques pour la mise à jour de la carte électorale				X		MIDEC	GPECS	International consultant	20 000
					X		MIDEC	GPECS	Local consultant	4 000
					X				Workshop	7 000
									International consultant	20 000
	Elaboration de propositions pour le renforcement de la loi sur les quotas de représentation féminine						MIDEC	GPECS	Local consultant	4 000
									Workshop	7 000
				X				International consultant	20 000	
				X			MIDEC	GPECS	Local consultant	4 000
Révision, regroupement et codification des textes dans un unique code électoral								Workshop	7 000	
								Edition	40 000	
				X				International consultant	20 000	
				X			MIDEC	GPECS	Local consultant	4 000
Les mécanismes et les institutions de gestion électorale sont renforcés <i>Données de base: Expérience des institutions électorales, mais outils et</i>	Etude pour la mise en place d'un Datacenter électoral									
				X	X		MIDEC	GPECS	International consultant	20 000
	Evaluation du fichier électoral et de ses modalités de mise à jour intérieur révisé)			X		MIDEC	GPECS	International consultant	30 000	

<i>mécanismes à perfectionner et pérenniser (audit 2007)</i>									Local consultant	6 000
									Workshop	4 000
Indicateurs: Liste électorale modernisée et fiable, basée sur un Datacenter électoral opérationnel									GPECS	16000
Données de base: Le cadre institutionnel et opérationnel de la CENI est insuffisant afin de jouer un rôle efficace dans le processus électoral										
Indicateurs: Un consensus est établi autour d'un cadre institutionnel accru pour la CENI										
Produit 3 La gestion du projet est assurée										
Sous total activités										345.000
Frais de gestion 7%										24.185
Total général										369.150